

ORDONNANCE COLLECTIVE	Code : GMF-OC-TACO-01 Date d'émission originale: 2016-11-15 Date de révision : 2021-11-30 Date de révision prévue : 2024-11-30	
	Référence à un protocole OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Objet : Initier une analyse de créatinine DFGe (débit de filtration glomérulaire évalué) lors d'une demande pour une tomographie axiale calculée par ordinateur (TACO)		
	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Équipe interprofessionnelle du GMF		2021-11-30
Adoptée par Médecins signataires du GMF		2021-11-30

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du GMF qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

GMF _____

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Tout usager référé par un médecin pour un TACO.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

INDICATIONS

Lorsque le résultat de créatinine DFGe est absent au dossier ou datant de plus de 3 mois chez l'utilisateur présentant au moins un facteur suivant :

- Âgé (e) de plus de 70 ans;
- Diabétique;
- Maladie rénale, rein unique ou greffe rénale;
- Traitement antérieur ou en cours de chimiothérapie;
- Antécédents de maladie cardiaque (infarctus du myocarde, pontages, insuffisance cardiaque, etc.).

La référence doit être adressée au médecin traitant.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Évaluer la fonction rénale pour identifier les usagers à risque de développer une néphropathie par les agents de contraste;
- Améliorer la fluidité dans la continuité des soins et services offerts aux usagers;
- Faciliter l'équité dans l'accès aux services médicaux de 2^e et 3^e ligne;
- Améliorer l'efficacité et l'efficacé en permettant à l'utilisateur d'avoir complété tous les examens nécessaires à la consultation

CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Aucun.

DIRECTIVES

1. Vérifier si l'analyse de créatinine DFGe se retrouve au dossier de l'usager et si elle a été réalisée dans les délais recommandés suivant le Guide de partenariat Clinique-Réseau Québec¹.
2. Si l'usager présente un des facteurs de risques énoncés ci-haut, initier une analyse de créatinine- DFGe si aucun résultat récent au dossier.
3. Compléter la requête d'analyse de laboratoire pour un prélèvement.
4. Indiquer le nom du médecin traitant, son numéro de pratique, l'adresse du GMF ou du GMF-R ainsi que les coordonnées et le numéro de permis de l'infirmière.
5. Remettre la requête de laboratoire complétée à l'usager et l'orienter vers un service de laboratoire.
6. Assurer le suivi des résultats et aviser le médecin traitant en cas de valeurs en dehors des normales.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPSPL

La documentation complétée par le professionnel est considérée comme la référence dans les modalités de rétroaction du médecin traitant.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

La documentation complétée par le professionnel est considérée comme la référence dans les modalités de rétroaction du médecin traitant.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

CSSS de Québec-Nord. (2015). Ordonnance collective : initier le test de laboratoire, créatinine DFGe, lors d'un TACO. Québec.

CSSS de la Vieille-Capitale. (2015). Initier des analyses de laboratoire lors d'une demande de liaison pour une tomographie axiale calculée par ordinateur (TACO).

MSSS. (2016). Formulaires de consultation pour les spécialités suivantes : cardiologie, gastroentérologie, neurologie, néphrologie, ophtalmologie, ORL, orthopédie, pédiatrie générale, urologie (et celles à venir). Gouvernement du Québec : Québec.

Réseau Santé Québec. (2015). Trajectoires non officielles des examens diagnostiques. Québec.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecins signataires du GMF.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecins signataires du GMF.

VALIDITÉ DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

36 mois.

¹ CIUSSS de la Capitale-Nationale. (2016). Guide de référence du site Réseau-Santé Québec. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.reseausante.org>. Notez qu'il s'agit d'un site à accès contrôlé.

